

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
PROJET DE PRÉPARATION ET DE RÉPONSE STRATÉGIQUE AU COVID-19 EN RDC (P173825)

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES) INTERIMAIRE
DES ACTIVITES DE DISTRIBUTION ET UTILISATION DES EQUIPEMENTS ET FOURNITURES
MEDICAUX

Version finale

JUIN 2020

Acronymes et abréviations

CdC	: Code de Conduite
CERC	: Composante d'Intervention d'Urgence
CES	: Cadre environnemental et social
CFEF	: Cellule de financement des Etats Fragiles
CGES	: Cadre de gestion environnementale et sociale
COVID	: Corona Virus
EAS/HS	: Exploitation et Abus Sexuel, et le Harcèlement Sexuel
EPI	: Equipement de protection individuelle
ESS	: Environnement, Santé et Sécurité
IPC	: Infection Prevention and Control
IPF	: Investment Project Financing (Financement de projet d'investissement)
IST	: Infection sexuellement transmissible
NES	: Normes environnementales et sociales
OIT	: Organisation Internationale du Travail
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONG	: Organisation non gouvernementale
OSC	: Organisation de la société civile
PDSS	: Projet de développement du système de santé
PEES	: Plan d'engagement environnemental et social
PGES	: Plan de gestion environnementale et sociale
PGMO	: Plan de gestion de la main d'œuvre
PMPP	: Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PNDS	: Plan National de Développement Sanitaire
PRSDHU	: Projet de renforcement du système de développement humain
RDC	: République Démocratique du Congo
SNA	: Stratégie Nationale d'Assainissement
SPRP	: Projet de préparation et de riposte stratégique
SST	: Santé et sécurité au travail
UGP	: Unité de gestion de projet
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

Table des matières

<u>Acronymes et abréviations</u>	2
<u>1.Introduction</u>	4
<u>1.1.. Objectifs du PGES</u>	4
<u>2.Description du projet</u>	5
<u>3. Cadre politique, juridique et réglementaire</u>	6
<u>3.1. Politiques:</u>	6
<u>3.2. Lois et règlements :</u>	6
<u>3.3. Politiques et traités internationaux ratifiés par la RDC qui sont les plus pertinents pour ce projet comprennent</u>	6
<u>3.4. Normes Environnementales et Sociales de la Banque Mondiale</u>	7
<u>Tableau 1. Synthèse des Normes environnementales et sociales pertinentes applicables au projet</u>	7
<u>Tableau 2 — Risques environnementaux et sociaux et mesures d’atténuation connexes durant la phase de distribution des équipements et fournitures médicaux</u>	9
<u>Tableau 3 — Risques environnementaux et sociaux et mesures d’atténuation connexes durant la phase d’utilisation des équipements et fournitures médicaux</u>	11
<u>4. Cadre Institutionnel du PGES</u>	13
<u>4.1.. Arrangements institutionnels et responsabilités</u>	14
<u>4.1.1.Comité de crise Multisectoriel pour le covid-19</u>	14
<u>4.1.2. Ministère de la santé Publique</u>	14
<u>4.1.3 Projet de Développement du Système de Santé (PDSS)</u>	14
<u>4.1.4 Comité Technique National COVID-19</u>	14
<u>4.1.5 Groupes de travail</u>	14
4.1.6. UNICEF.....	14
4.1.7. Les Hopitaux.....	14
<u>5. Indicateurs de performance</u>	14
<u>6.ANNEXES</u>	17
<u>ANNEXE 1 : Mesures de l’OMS en matière de l’Hygiène santé et sécurité, et gestion des déchets</u> ..	17
<u>ANNEXE 2. Code de pratiques environnementales et sociales – Gestion des déchets</u>	18
<u>ANNEXE 3: Liste des équipements et fournitures médicaux a acquérir et distribuer</u>	19

1.Introduction

L'épidémie de COVID-19 causée par le coronavirus SARS-CoV-2 qui est apparue en décembre 2019 à Wuhan, dans la province du Hubei en Chine, s'est rapidement propagée à travers le monde, touchant près de 90 pays et territoires. Au 21 mars 2020, on recensait 304 208 cas et 12 983 décès à l'échelle mondiale. La République Démocratique du Congo (RDC) a confirmé son premier cas de COVID-19 le 10 mars 2020. En date du 1 juin 2020, le pays compte 3326 cas confirmés parmi lesquels 482 cas guéris, 2300 cas en bonne évolution, 72 décès, dont des cas importés de l'étranger et des cas de transmission locale. La ville province de Kinshasa (capitale du pays), reste l'épicentre de la maladie avec 3008 cas, alors que des cas sont signalés aussi dans certaines provinces (Kongo Central :190 ; Haut Katanga : 33 ; Nord Kivu : 48, Sud Kivu : 41 ; Ituri : 2 et Kwilu :2 ; Kwango :1). La situation mondiale montre que le nombre de cas peut augmenter rapidement et que le mode de transmission peut aussi évoluer rapidement.

Ce plan de gestion environnementale et sociale (PGES) intérimaire est élaboré pour gérer l'environnement humain et naturel et les risques potentiels de la distribution et l'utilisation d'équipements et de fournitures médicaux, des ambulances, et des motocycles (voir détails des équipements en annexe 3), acquis avec l'appui financier du Groupe de la Banque mondiale au projet d'intervention d'urgence COVID-19 de la RDC (P173825). La mise en œuvre de ce projet a été confiée au Ministère de la Santé Publique via l'unité de gestion du projet de renforcement du système de santé pour de meilleurs résultats en matière de santé maternelle et infantile (le PDSS) qui fait office de l'Unité de Gestion du Projet.

Ce PGES préliminaire est préparé en l'absence d'une version finale du Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) du projet, et approuvée par la Banque mondiale, afin de cadrer la distribution et l'utilisation des équipements et fournitures médicaux, activité répondant aux actions d'urgence du gouvernement congolais dans le cadre de la riposte au COVID-19, dans le respect des normes environnementale et sociale. Il est à noter que le PDSS est dans le processus de finalisation de la préparation du CGES du projet qui sera soumis à la Banque mondiale pour approbation. De ce fait, le présent PGES pourrait être complété par des mesures additionnelles identifiées dans le CGES si nécessaire.

1.1. Objectifs du PGES

L'objectif de ce PGES est d'évaluer et d'atténuer les risques et impacts environnementaux et sociaux négatifs potentiels de l'achat et de la distribution d'équipements et fournitures médicaux, conformément aux normes environnementales et sociales (NES) du Cadre environnemental et social (CES) de la Banque mondiale.

Les objectifs spécifiques du PGES sont les suivants : (a) évaluer les impacts et risques potentiels du projet proposé en matière d'Environnement et du Social, y compris les risques EAS/HS¹ et proposer des mesures d'atténuation ; (b) préciser les rôles et responsabilités appropriés pour la gestion et le suivi des questions et préoccupations en matière d'Environnement et du Social liées aux activités ; (c) identifier les besoins en formation et renforcement des capacités nécessaires pour mettre en œuvre avec succès les dispositions du PGES; (d) aborder les mécanismes de consultation publique et de divulgation des documents de projet ainsi que la gestion des plaintes éventuelles ; et (e) établir les besoins budgétaires pour la mise en œuvre du PGES.

Le CGES du projet d'urgence COVID-19 de la RDC (P173825) en cours de préparation fournira des principes, des processus spécifiques et des conseils techniques aux organismes chargés de la mise en œuvre du projet et à leurs consultants pour évaluer les risques et les impacts des activités du projet en matière d'environnement et de santé, notamment pour veiller à ce que les personnes ou les groupes qui, en raison de leur situation particulière, peuvent être défavorisés ou vulnérables, aient accès aux avantages du projet en matière de développement. Ce PGES est lié au Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) préliminaire, ainsi qu'au Plan d'engagement environnemental et social (PEES), et aux directives de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en matière de prévention et réponse au COVID-19. Il sera appliqué à toutes les activités seulement aux activités de distribution et utilisation des équipements et fournitures médicaux. Tous les risques et impacts d'autres activités (travaux, biens/services, assistance

¹ Exploitation et Abus Sexuel, et le Harcèlement Sexuel

technique et activités de recherche) qui seront financées par le projet et/ou ses sous-projets, seront gérés conformément au CGES du projet en préparation.

2. Description du projet

Le projet de préparation et de riposte stratégiques de la République démocratique du Congo (RDC) au COVID-19 (SPRP) vise à renforcer les capacités de préparation et d'intervention du gouvernement contre la pandémie de COVID-19, avec un accent mis sur certaines provinces, telle que le Kongo Central.

Le projet comprend plusieurs composantes dont :

- **Composante 1 : Réponse d'Urgence COVID-19, Prévention et Préparation au niveau National et Sous-national** : Cette composante vise à fournir un appui immédiat pour éviter la propagation du virus COVID-19 et limiter la transmission locale grâce à des stratégies de confinement ; Soutenir le développement institutionnel avec une plateforme globale pour une meilleure coordination entre les niveaux national et provincial dans la lutte contre les problèmes de santé, y compris les épidémies et autres maladies répandues communes ; et Soutenir la réhabilitation et l'équipement de certains établissements de soins de santé primaires et hôpitaux pour la fourniture de services médicaux essentiels avec des mesures IPC (Vêtements de Protection Individuelle) appropriées et pour faire face à la demande accrue de services que pose la pandémie
- **Composante 2 : Campagne de Communication, Engagement Communautaire et Changement de Comportement** : Cette composante comprendra des activités de campagne de communication qui développent et testent des messages et des matériels clés pour COVID-19 et améliorent l'infrastructure de diffusion de l'information du niveau national au niveau de l'État et au niveau local et entre les secteurs public et privé. Les activités de communication soutiendront des méthodes rentables et durables telles que le marketing du lavage des mains et la distanciation sociale par le biais de divers canaux de communication via les médias, le conseil, les écoles, le lieu de travail, et intégrées dans des interventions spécifiques ainsi que dans les activités de sensibilisation en cours des ministères et des secteurs, en particulier les ministères de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et des transports. Un soutien sera apporté aux activités d'information et de communication afin d'accroître l'attention et l'engagement du gouvernement, du secteur privé et de la société civile, et de sensibiliser la population au risque et à l'impact potentiel de la pandémie et de développer des stratégies multisectorielles pour y faire face. En RDC, la mobilisation communautaire se fait par l'intermédiaire d'institutions qui atteignent la population locale, en particulier dans les zones rurales (c'est-à-dire l'église, les chefs tribaux, les organisations de société civile (OSC). En outre, un soutien sera fourni : (i) l'élaboration et la distribution de matériels de communication de base (tels que des fiches de questions et réponses et des fiches d'information dans les langues appropriées) sur COVID-19 ; (ii) des mesures préventives générales telles que les "choses à faire" et les "choses à ne pas faire" pour le grand public ; (iii) des informations et des directives pour les prestataires de soins de santé ; (iv) des modules de formation (en ligne, imprimés et vidéo) ; (v) des présentations, des jeux de diapositives, des vidéos et des documentaires ; et (vi) des symposiums sur la surveillance, le traitement et la prophylaxie. Des ONG expérimentées seraient engagées pour la mise en œuvre d'activités communautaires, y compris des activités WASH en coordination avec la direction des zones de santé et des provinces.
- **Composante 3 : Gestion de la Mise en œuvre et Suivi et Évaluation (S&E)** : Un soutien sera apporté pour renforcer les structures publiques de coordination et de gestion des Projets, notamment les dispositifs centraux et provinciaux de coordination des activités, de gestion financière et de passation des marchés. Les structures concernées seront renforcées par le recrutement de personnel et de consultants supplémentaires chargés de l'administration générale, de la passation de marchés, de la violence liée au sexe, des garanties et de la gestion financière dans le cadre de l'unité de mise en œuvre du PDSS. À cette fin, le Projet prendra en charge les coûts liés à la coordination du Projet ainsi qu'au système de suivi et d'évaluation. Cette composante soutiendra la formation au suivi et à l'évaluation participatifs à tous les niveaux administratifs, les ateliers d'évaluation, et l'élaboration d'un plan d'action pour le S&E et la reproduction des modèles réussis.
- **Composante 4 : Composante d'Intervention d'Urgence (CERC)** :

Suite à une crise ou un événement éligible, les clients peuvent demander à la Banque mondiale de réaffecter les fonds du Projet pour soutenir une intervention d'urgence supplémentaire. Cette composante tirerait des ressources de crédit ou de subvention non engagées au titre du Projet d'autres composantes du Projet pour couvrir les interventions d'urgence. Les CERC peuvent être activés sans qu'il soit nécessaire de restructurer au préalable le Projet initial, ce qui facilite une mise en œuvre rapide. Pour faciliter une réponse rapide, la restructuration officielle est reportée à trois mois après l'activation du CERC. En prévision d'un tel événement, cette sous-composante permettra d'améliorer la capacité de réponse du gouvernement en cas d'urgence, en suivant les procédures régies par les paragraphes 12 et 13 de la Politique bancaire de financement des Projets d'investissement (IPF), pour les situations de besoin urgent d'assistance.

L'acquisition des Equipement et fournitures médicaux dont il est question dans ce PGES se fait dans le cadre du protocole de collaboration signé entre la cellule d'exécution des financements en faveur des états fragiles (CFEF), en charge de la mise en œuvre du projet de renforcement des systèmes de développement humain (PRSDHU), et le PDSS le 25 mars 2020. Ce protocole a entre autres pour objectif de définir les modalités de la délégation par la CFEF au PDSS, de la gestion et la supervision technique des activités des sous-composantes 2.1 et 2.3 du Projet de Renforcement des Systèmes de Développement Humain, conformément aux plans de travail budgétaire et de passation des marches approuvés pour l'année 2020, y compris les activités des composantes I et 3 relative au soutien de la riposte contre la pandémie de la maladie d Coronavirus (COVID- I 9).

3. Cadre politique, juridique et réglementaire

Les principales politiques et législations congolaises régissant ce projet sont les suivantes :

3.1. Politiques:

- Politique sanitaire et d'hygiène du milieu dans le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS 2011-2015) ;
- Politique d'assainissement avec Stratégie nationale d'assainissement (SNA) en milieu rural et périurbain ;
- Politique foncière avec le programme de réforme foncière ;
- Politique sociale via le document stratégique sur la politique nationale de la protection sociale, 2015 ;
- Politique genre, protection de la femme et de l'Enfant par la Politique Nationale d'Intégration du Genre, de Promotion de la Famille et de la Protection de l'Enfant.

3.2. Lois et règlements :

Ci-dessous quelques textes légaux et réglementaires nationaux applicables à ces activités :

- L'application des dispositions de la Constitution du 18 février 2006, telle que modifiée par la Loi n°011/002 du 20 Janvier 2011 portant révision de certains articles spécialement en ses articles 53 et 123, Point 15
- Loi n°11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement
- Loi n°14/003 du 11 Février 2014 relative à la conservation de la nature
- Loi n°15/026 du 31 décembre 2015 relative à l'eau.
- Loi n° 78/022 du 30 août 1978 portant Nouveau Code de la route.
- Loi n° 73- 021 du 20 juillet 1973 portant Régime Général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés telle que modifiée et complétée par la Loi n°80-008 du 18 juillet 1980
- La Loi 74-008 particulière portant assurance obligatoire des risques d'incendie de certains bâtiments
- La Loi n° 73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés telle que modifiée et complétée par la Loi n°80-008 du 18 juillet 1980

3.3. Politiques et traités internationaux ratifiés par la RDC qui sont les plus pertinents pour ce projet comprennent

- Convention africaine sur la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles d'Alger (Algérie) 15 septembre 1968 ;
- La Convention sur la protection de la couche d'Ozone avec les protocoles de Montréal et Londres du 22 mars 1985 ;
- Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) de Rio de Janeiro (Brésil) 4 juin 1992.
- Convention de STOCKHOLM sur la protection de la santé humaine, l'environnement et sur les polluants atmosphériques persistants (POP) d'Aarhus (Danemark), le 24 juin 1998 ;
- La convention de BAMAKO entrée en vigueur le 20 mars 1996, portant sur l'interdiction d'importer les déchets dangereux et le contrôle de leur mouvement transfrontière en Afrique du 30/01/1991 ;
- Convention 155 de l'OIT sur la sécurité et la santé des travailleurs du 03/04/1987

3.4. Normes Environnementales et Sociales de la Banque Mondiale

Le risque environnemental et social est classé comme "substantiel" pour le projet COVID-19. Cependant pour cette activité en particulier, le risque est modéré sur le plan environnemental et social. Cinq des dix normes environnementales et sociales (NES) du cadre environnemental et social (CES) de la Banque mondiale ont été jugées pertinentes (Cfr tableau 1 ci-dessus). L'examen des risques et des impacts sociaux est basé sur des discussions avec l'équipe de travail et des consultations avec le ministère de la santé. Le projet ne devrait pas avoir d'impact sur les habitats naturels ou les sites culturels. En outre, toutes les activités financées par le projet sont soumises aux directives du Groupe de la Banque mondiale en matière d'environnement, de santé et de sécurité (ESS), notamment celles concernant les "établissements de soins de santé", la "gestion des déchets", la "gestion des matières dangereuses" et la "construction et le déclassement".

Les recommandations de la Note de bonnes pratiques pour lutter contre l'Exploitation et l'Abus Sexuel, et le Harcèlement sexuel dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil ² seront tenues en compte pour l'enrichissement des mesures de prévention, atténuation et réponse aux risques EAS/HS liés au projet³.

Tableau 1 : Synthèse des normes environnementales et sociales pertinentes au projet

Normes environnementales et sociales pertinentes	Mesures et actions requises
ESS1. Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux	Le ministère de la santé via le PDSS doit établir et maintenir des départements ou services ayant du personnel qualifié et des ressources pour soutenir la gestion des risques relatifs à l'Environnement, Santé, Hygiène et Sécurité du projet, y compris des spécialistes en gestion des risques environnementaux et sociaux. Un plan de prévention et de contrôle des infections et de gestion des déchets acceptable sera préparé avant de commencer les activités pertinentes du Projet.
ESS2. Emplois et conditions de travail	Les procédures de gestion de la main d'œuvre (PGMO) en cours de préparation établiront la manière dont les travailleurs des projets seront gérés conformément aux exigences des lois et de la législation nationales. Il contiendra les conditions d'emploi, la non-discrimination et l'égalité des chances, et la création/gestion d'organisations de travailleurs pour les Zones de santé et/ou entreprises. Les restrictions relatives au travail des enfants et au travail forcé doivent également être incluses. Le plan de gestion de la main d'œuvre comprendra des mesures visant à garantir que le travail est fourni sur

³ <http://pubdocs.worldbank.org/en/741681582580194727/ESF-Good-Practice-Note-on-GBV-in-Major-Civil-Works-v2.pdf>

	une base volontaire. Il comportera également les considérations appropriées pour la pandémie de COVID-19 en RDC. Les mesures de santé et de sécurité au travail (SST) visant à garantir la santé et la sécurité des travailleurs, en particulier des femmes, font l'objet d'une attention adéquate, conformément au CGES, au Plan de Gestion de la main d'œuvre, ... Les lignes directrices de l'OMS sur la COVID19 sont établies et respectées dans toutes les installations, y compris les laboratoires, les centres de quarantaine et d'isolement et les postes de dépistage. Un mécanisme de recours pour les travailleurs et les rôles et responsabilités pour la surveillance de ces travailleurs doivent être établis au sein du ministère de la santé. Des dispositions visant à prévenir l'Exploitation et abus Sexuel et les VBG, y compris un code de conduite pour le personnel de l'UGP et les travailleurs sous contrat, conformément aux lois et à la législation nationales pertinentes, et aux recommandations de la Note de Bonnes Pratiques doivent être incluses dans le Plan de gestion de la main d'œuvre du projet, adopté et appliqué dans le cadre du projet. Ce CdC inclura l'interdiction de tout type de VBG/EAS/HS, y compris les relations avec toute personne mineure de 18 ans, et les sanctions à imposer en cas de non-conformité. Dans le cadre de la réalisation des activités de distribution des équipements et fourniture médicaux va s'appuyer sur les mesures du manuel d'opération du projet PDSS en matière de gestion des travailleurs en plus des mesures comprise dans ce PGES
ESS3	Les aspects pertinents de la présente norme en matière de mesures de gestion des déchets biomédicaux/infectieux et d'autres types de déchets dangereux et non dangereux, qui seront induits par l'utilisation de ces équipements et fournitures médicaux seront gérés conformément aux directives de l'OMS en la matière.
ESS4.	Les aspects pertinents de la présente norme y compris, entre autres, des mesures visant à : minimiser le potentiel d'exposition communautaire aux maladies transmissibles ; sont prise en compte dans ce PGES. Ceci comprend des mesures de prévention de l'exploitation et des abus sexuels en s'appuyant sur le Code de déontologie et de conduite professionnelle de l'OMS pour tous les travailleurs engagés dans la riposte contre le COVID-19 Des mesures de précaution conformes au CGES, au Plan de gestion des déchets, contrôle et prévention des infections et aux lignes directrices de l'OMS sur le COVID19 doivent être mises en place pour prévenir ou minimiser la propagation de la maladie infectieuse/COVID-19 des laboratoires, des centres de quarantaine et d'isolement et des postes de dépistage vers la communauté.
ESS10. Mobilisation des parties prenantes et diffusion de l'information	Le projet se conformera au PMPP préliminaire préparé, en termes de mobilisation et information des parties prenantes

Tableau 2 — Risques environnementaux et sociaux et mesures d'atténuation connexes durant la phase de distribution des équipements et fournitures médicaux

Activités sources d'impacts	Risques et effets environnementaux et sociaux potentiels	Mesures d'atténuation proposées	Entités responsables de mise en œuvre	Responsable de Suivi	Calendrier	Budget en USD
Acquisition et distribution des motos à Kinshasa et en provinces	- Risque de contamination au covid-19 par le personnel impliqué dans la distribution (Motards, chauffeurs) et autre - Risque d'accident de circulation - Risque des conflits dû au nombre limité des motos par rapport au besoin exprimé - Risque de vol des motos - Nuisance sonore - Emission des particules en l'air	- Vérifier la conformité des motos par rapport aux spécifications techniques dès la réception - Veiller à la désinfection du matériel avant la remise - Respecter toutes les mesures barrières, pendant la cérémonie de remise et de distribution, y compris le port de masque - Limiter la vitesse de circulation - Faire connaitre le mécanisme de gestion des plaintes actuellement en place dans le cadre de ces activités - Si possible, insérer le silencieux dans chaque moto. - Doter les motards des Equipement de Protection Individuelle adéquats (casques, masques) et rendre leur port obligatoire lorsqu' en activité.	Ministère de la Santé (équipe commise a la distribution) /PDSS	PDSS Banque Mondiale Comité Multisectoriel de crise	Dès le début de l'activité	120 000 USD
Acquisition et distribution d'ambulances médicalisées à Kinshasa et en provinces	- Risque de contamination au covid-19 par le personnel (, chauffeurs) et autre population - Risque d'accident de circulation durant l'acheminement des ambulances a la destination finale	- Vérifier la conformité des ambulances par rapport aux spécifications techniques dès la réception - Veiller à la désinfection du matériel avant la remise - Respecter toutes les mesures barrières pendant la cérémonie de remise et de	Ministère de la Santé (équipe impliquée dans la distribution) /PDSS	PDSS Banque Mondiale Comité Multisectoriel de Crise	Dès le début l'activité	667 800 USD 68 535,20 USD

Activités sources d'impacts	Risques et effets environnementaux et sociaux potentiels	Mesures d'atténuation proposées	Entités responsables de mise en œuvre	Responsable de Suivi	Calendrier	Budget en USD
	- Risque des conflits dû au nombre limité des ambulances par rapport au besoin exprimé - Risque de vol des ambulances - Nuisance sonore - Émission des particules en l'air	- distribution, y compris le port de masque - Limiter la vitesse de circulation lors de l'acheminement des véhicules - Faire connaître le mécanisme de gestion des plaintes actuellement en place dans le cadre de ces activités - Doter les chauffeurs des EPI				
Acquisition et distribution des Réactifs de labo et Kits de Tests COVID-19 à Kinshasa et en provinces, et des autres fournitures médicaux (masques...)	- Risque d'accident de circulation - Risque de contamination au covid-19 - Risque de déversement accidentel des réactifs - Risque de contamination humaine par les réactifs	- Vérifier la conformité des réactifs et kits de test par rapport aux spécifications techniques dès la réception - Veiller à la désinfection du matériel avant la distribution - Respecter toutes les mesures barrières, y compris le port de masque pendant la distribution - Vérifier dès la réception si la quantité reçue correspond à celle commandée - Doter les chauffeurs en charge de la distribution, des EPI, ainsi que du code de conduite à respecter pour éviter les accidents de circulation - Faire un emballage sécurisé des réactifs	Ministère de la Santé (équipes impliquées dans la distribution) UNICEF /PDSS	PDSS, UNICEF Banque Mondiale Comité Multisectoriel de crise	Dès le début de l'activité	1 500 000 USD

Tableau 3 — Risques environnementaux et sociaux et mesures d’atténuation connexes durant la phase d’utilisation des équipements et fournitures médicaux

Activités	Risques et effets environnementaux et sociaux potentiels	Mesures d’atténuation proposées	Entités responsables de l’exploitation	Responsable de suivi	Calendrier	Budget
Transport/Évacuation des malades via les ambulances médicalisées	- Risque d’infection du personnel chargé de la riposte - Risque d’accident de circulation - Nuisance sonore - Risque de contamination des riverains - Émission des particules en l’air - Pollution du sol par le carburant - Risque d’agression des agents par la population mal informée - Risque d’EAS/HS vers les femmes bénéficiaires des services par les chauffeurs/personnel masculine	- Formation des chauffeurs/conducteurs des ambulances sur les aspects de sécurité routières à respecter, ainsi que sur le code de bonne conduite - Doter le personnel des EPI appropriés - Respecter les normes d’utilisation de l’ambulance - Éviter le contact avec la population riveraine - Respecter les mesures-barrière, y compris le port de masque - Désinfecter l’ambulance avant et après usage - Faire connaître le mécanisme de gestion des plaintes sensibles à l’EAS/HS actuellement en place dans le cadre de ces activités - Communiquer avec les malades sur la sécurité routière pendant leur évacuation - Entretien et contrôle technique régulier des ambulances - Vulgarisation du Code de bonne conduite auprès de la communauté bénéficiaire - Communiquer/sensibiliser les bénéficiaires/ères les comportements	Ministère de la Santé/PDSS/Zone de santé	PDSS Banque Mondiale, Comité Multisectoriel de crise	- Avant l’exploitation des matériels - Avant et pendant l’exploitation des matériels - Pendant son utilisation - Avant et après son utilisation - Avant l’exploitation des matériels - Pendant toute la durée du projet	4 200 USD

Activités	Risques et effets environnementaux et sociaux potentiels	Mesures d'atténuation proposées	Entités responsables de l'exploitation	Responsable de suivi	Calendrier	Budget
		interdits par le personnel, la gratuité du service dans le cas échéant, etc. - Favoriser le recrutement de femmes chauffeurs, ainsi que le personnel féminin pendant la réponse				
Utilisation des motos pour le suivi des personnes ayant été en contact avec les malades atteints du covid-19	- Risque d'infection du personnel chargé de suivi - Risque d'infection des populations lors du suivi - Risque d'accident de circulation - Nuisance sonore - Pollution du sol par le carburant - Risque d'agression de l'agent par la population mal informée - Risque d'EAS/HS vers les femmes malades et/ou bénéficiaires des services par les chauffeurs/personnel masculine	- Formation du personnel chargé de suivi sur la prise en charge, suivi et sensibilisation des malades - Formation des chauffeurs/conducteurs des motos sur les aspects de sécurité routières à respecter, ainsi que sur le code de bonne conduite - Sensibilisation des chauffeurs/conducteurs sur l'EAS/SH, leurs risques, et leurs conséquences - Doter le personnel des EPI appropriés - Respecter les mesures-barrière, y compris le port de masque - Désinfecter la moto avant et après utilisation - Limiter la vitesse à 20 km/heure lors de la traversée des villages et villes (Endroit à forte densité) - Faire connaître le mécanisme de gestion des plaintes actuellement en place dans le cadre de ces activités - Sensibiliser les riverains sur la pandémie et le rôle de l'équipe de riposte - Entretien et contrôle technique régulier des motos	Ministère de la Santé/PDSS/Zone de santé	PDSS Banque Mondiale Comité Multisectoriel de crise	- Avant l'affectation des agents de suivi	-

Activités	Risques et effets environnementaux et sociaux potentiels	Mesures d'atténuation proposées	Entités responsables de l'exploitation	Responsable de suivi	Calendrier	Budget
		- Vulgarisation du Code de bonne conduite auprès la communauté bénéficiaire - Communiquer aux bénéficiers/ères les comportements interdits par le personnel, la gratuité du service dans le cas échéant, etc. - Favoriser le recrutement de femmes chauffeurs, ainsi que le personnel féminin pendant la réponse				
Utilisation des réactifs de Labo et de Kit pour le Test Covid-19	-risque de contamination du personnel soignant qui manipulent les réactifs - accumulation de déchets - Risque d'infection du personnel au covid-19 - Risque de péremption des réactifs - Risque de pollution du sol - Génération des déchets infectieux	Voir mesures en annexe 1 (directives de l'OMS) - Formation des staffs à l'utilisation appropriée - Appliquer les procédures de gestion des déchets de la liste de contrôle en annexe - Suivre les bonnes pratiques industrielles internationales recommandées pour la collecte et l'élimination des déchets	Ministère de la Santé/PDSS/Zone de santé	PDSS Banque Mondiale Comité Multisectoriel de crise	Après affectation du personnel Avant utilisation des Kits de test et des réactifs	28 200 USD
TOTAL						2 388 735,20 USD

N.B. : Le coût pour l'utilisation des motos pour le suivi des personnes ayant été en contact avec les malades atteints du covid-19 n'est pas encore prévu

4. Cadre institutionnel du PGES

4.1. Arrangements institutionnels et responsabilités

Dans le cadre de la mise en œuvre du présent PGES, les arrangements institutionnels et responsabilités sont repartis comme suit :

4.1.1 Comité de crise Multisectoriel pour le covid-19

La direction stratégique du projet sera assurée par le Comité de crise multisectoriel pour COVID-19, présidé par le Premier ministre, avec le ministère de la Santé comme secrétaire permanent. Le Comité Multisectoriel de Crise pour COVID-19 a un Comité Technique National COVID-19 avec cinq groupes de travail.

4.1.2. Ministère de la santé Publique

Le ministère de la santé est l'entité gouvernementale responsable de la gestion et de la mise en œuvre des activités du projet. Ce dernier sera responsable de la réalisation des objectifs du projet et de la supervision, du suivi et de l'évaluation des activités du projet.

4.1.3. Projet de Développement du Système de Santé (PDSS)

Le PDSS est l'unité de mise en œuvre des projets (PDSS-PIU) qui coordonne et met en œuvre actuellement les différents projets de santé, de nutrition et de population, y compris le PDSS, le projet multisectoriel de nutrition et REDISSE IV. L'UGP/PDSS sera responsable de la gestion quotidienne du projet, y compris les aspects de gestion administrative et fiduciaire.

4.1.4. Comité Technique National COVID-19

Pendant que la pandémie COVID-19 se poursuit, le Comité technique national COVID-19 sera chargé de définir les stratégies de mise en œuvre du projet et de valider le plan de travail et le budget annuels du projet. Ce Comité est dirigé par le Coordinateur technique national qui est le Directeur de l'Institut National de Recherche Biomédicale (INRB).

4.1.5. Groupes de travail

Les Groupes de travail surveillent la mise en œuvre de chaque pilier de la réponse, la mise en œuvre d'un Système de Gestion des Incidents avec deux gestionnaires d'incidents (un qui gère la préparation dans les provinces et le second qui se concentre sur Kinshasa).

4.1.6. UNICEF : L'UNICEF aura pour rôle, la fourniture et la distribution des équipements et fournitures médicaux

4.1.7. Les hôpitaux : sont les derniers bénéficiaires des équipements et fournitures médicaux, et en seront les utilisateurs

5. Indicateurs de performance

Quelques indicateurs se présentent comme suit :

- Nombre de plaintes reçues et traitées
- Nombre d'accidents/incident enregistrés
- Dispositifs de gestion de déchets infectieux
- Nombre de formation du personnel commis à l'utilisation des motos, ambulances et autres fournitures médicaux
- Nombres de chauffeurs et motards formés

Ces indicateurs permettront de mesurer la performance de la mise en œuvre du présent PGES

6. ANNEXES

ANNEXE 1 : Mesures de l'OMS en matière de l'Hygiène santé et sécurité, et gestion des déchets

Hygiène, santé et sécurité

- Formation immédiate et continue de toutes les catégories de travailleurs (techniciens de laboratoire, médecins, infirmières, personnel de nettoyage, etc.) sur les procédures, l'utilisation des EPI, l'hygiène personnelle et la désinfection approfondie des surfaces sur une base régulière (plusieurs fois par jour en utilisant un nettoyant à base d'alcool pour essuyer toutes les surfaces et lorsque les patients COVID-19 sortent; laver les instruments avec du savon et de l'eau, puis essuyer avec un nettoyant à base d'alcool; éliminer les déchets en les brûlant, etc.) Mettre la signalisation à l'hôpital comme rappel ;
- Faire des efforts particuliers pour s'assurer que tout le personnel (comme les nettoyeurs et ceux qui font la lessive) soit en mesure de comprendre ces procédures et d'avoir accès aux EPI nécessaires ;
- Les laboratoires effectuant des tests de dépistage du virus COVID-19 doivent se conformer strictement aux pratiques de biosécurité appropriées et aux directives de l'OMS sur les tests de laboratoire pour la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) dans les cas suspects chez l'homme ;
- Le personnel de main-d'œuvre doit être formé et familiarisé avec les principales dispositions du plan de gestion du travail (LMP), en particulier les aspects de santé et de sécurité au travail (SST).
- Tous les membres du personnel doivent être formés et ne pas oublier les procédures de lavage des mains et la signalisation incluse dans les salles de bains et autres zones clés des centres de santé. Le lavage des mains doit impliquer l'utilisation de savon / détergent, le frottement pour provoquer une friction et le placement des mains sous l'eau courante. Le lavage des mains doit être effectué avant et après les contacts directs avec le patient et le contact avec le sang, les liquides organiques, les sécrétions, les excréments ou le contact avec l'équipement ou les articles contaminés par les patients (y compris les déchets, les vêtements et le linge). Le lavage des mains doit également être effectué avant et après les quarts de travail ; en mangeant ; utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI); et l'utilisation des salles de bain. Si le lavage des mains n'est pas possible, un nettoyant antiseptique approprié pour les mains et des chiffons / lingettes antiseptiques appropriés doivent être fournis. Les mains doivent ensuite être lavées au savon et à l'eau courante dès que possible. Des rappels doivent être placés dans tout l'établissement de santé, y compris des illustrations sur la façon de se laver correctement les mains

Gestion des déchets :

- Veiller à ce que les conceptions des installations médicales tiennent compte de la séparation, de la collecte, du traitement et de l'élimination des déchets médicaux
- Le traitement des déchets médicaux produits pendant la prise en charge des patients COVID-19 doit être collecté en toute sécurité dans des conteneurs et des sacs désignés, traité puis éliminé en toute sécurité
- Les hôpitaux / centres de santé devront également développer des procédures et des installations pour la manipulation du linge sale et des vêtements contaminés, ainsi que pour la préparation et la manipulation des aliments. Par exemple, des mesures de distanciation sociale (personnes distantes de 2 mètres) devraient être mises en œuvre pour ceux qui préparent et servent des aliments dans les hôpitaux, garantissant un lavage des mains minutieux conformément aux directives ci-dessus, avec des rappels dans la cuisine et les aires de repas, et les cuisiniers / serveurs doivent porter des masques.

Source(s) :

- Directives provisoires de l'OMS sur la prévention et la lutte contre les infections pendant les soins de santé en cas de suspicion d'infection par un nouveau coronavirus (nCoV) ; [https://www.who.int/publications-detail/infection-prevention-and-control-during-health-care-when-novel-coronavirus-\(ncov\)-infection-is-suspected-20200125](https://www.who.int/publications-detail/infection-prevention-and-control-during-health-care-when-novel-coronavirus-(ncov)-infection-is-suspected-20200125)
- Fiche technique de l'OMS sur l'eau, l'assainissement, l'hygiène et la gestion des déchets pour le COVID-19 (<https://www.who.int/publications-detail/water-sanitation-hygiene-and-waste-management-for-covid-19>) ;
- Orientations de l'OMS sur la prévention et la lutte contre les infections dans les établissements de soins de santé (avec un accent sur les établissements disposant de ressources limitées) ; <https://www.who.int/infection-prevention/tools/core-components/facility-manual.pdf>

Manuel pratique provisoire de l'OMS pour améliorer la prévention et la lutte contre les infections dans les établissements de santé (<https://www.who.int/infection-prevention/tools/core-components/facility-manual.pdf>)

- Directives des Centres de Prévention et de contrôle des maladies sur les précautions d'isolement : prévention de la transmission des agents infectieux dans les établissements de santé (<https://www.cdc.gov/infectioncontrol/pdf/guidelines/isolation-guidelines-H.pdf>)

- Lignes directrices des Centres de Prévention et de contrôle des maladies pour la lutte contre les infections environnementales dans les établissements de santé (<https://www.cdc.gov/infectioncontrol/pdf/guidelines/environmental-guidelines-P.pdf>)

ANNEXE 2. Code de pratiques environnementales et sociales – Gestion des déchets

Cible : travailleurs de la santé/établissements de soins de santé/laboratoires

Instructions générales:

- Tous les déchets de soins de santé produits pendant les soins des patients COVID-19 doivent être considérés comme des déchets infectieux et doivent être séparés et collectés en toute sécurité dans des conteneurs et des sacs désignés, traités puis éliminés en toute sécurité (OMS).
- Former le personnel affecté à la manipulation, au traitement et à l'élimination de la gestion des déchets
- Former le personnel à la mise en place et au retrait des EPI.
- Veiller à ce que l'EPI nécessaire (blouse, gants, masque facial, lunettes de protection ou écran facial, bottes) soit fourni à tout le personnel, selon les besoins.
- Veiller à ce que le personnel porte une EPI lors de la manipulation et de l'élimination des déchets conformément à la directive sur les déchets dangereux.
- Procéder à une séparation adéquate à la source, notamment : (i) Veiller à ce que tout le personnel reçoive une formation sur le codage couleur et la manipulation des déchets infectieux et dangereux ; (ii) Tous les départements, laboratoires et zones de prestation de services doivent être dotés d'un équipement approprié (coupe-aiguilles, boîtes pour objets tranchants) et de bacs à code couleur

Déchets généraux - Déchets alimentaires, papier, tasses, assiettes, cuillères, etc.

- Collecte dans un sac noir
- Fermeture et égalité aux 2/3
- Transférer les déchets vers un point de stockage temporaire pour les déchets généraux le long d'un itinéraire déterminé à un moment donné et stocker les déchets séparément à un endroit fixe
- Transport vers une décharge loin de l'installation

Déchets infectieux - Blouse, gants, tablier, couvre-chaussures, articles jetables, masque, etc.

- Collecter dans de petits sacs rouges à risques biologiques
- Fermer, sceller le sachet avec des attaches de câble et la cravate se détache lorsqu'il est rempli aux 2/3
- Transférer les déchets vers un point de stockage temporaire des déchets médicaux selon un itinéraire déterminé à un moment donné et stocker les déchets séparément à un endroit fixe
- Transfert en toute sécurité vers des incinérateurs agréés et gérés par des professionnels du ministère de la santé
- Transporter d'autres déchets infectieux selon les protocoles généraux relatifs aux déchets médicaux

Déchets Tranchants

- Mettre dans un récipient en plastique résistant à la perforation
- Fermer le couvercle et sceller le récipient lorsqu'il est rempli aux 2/3
- Mettre dans le sac rouge et cravate perdue
- Transférer les déchets vers un point de stockage temporaire des déchets médicaux selon un itinéraire déterminé à un moment donné et stocker les déchets séparément à un endroit fixe
- Transférer en toute sécurité vers l'extérieur pour incinération ou élimination appropriée

➤ **Source(s) :**

- WHO interim guidance on [infection prevention and control during health care when novel coronavirus \(nCoV\) infection is suspected](https://www.who.int/publications-detail/infection-prevention-and-control-during-health-care-when-novel-coronavirus-(ncov)-infection-is-suspected-20200125) ([https://www.who.int/publications-detail/infection-prevention-and-control-during-health-care-when-novel-coronavirus-\(ncov\)-infection-is-suspected-20200125](https://www.who.int/publications-detail/infection-prevention-and-control-during-health-care-when-novel-coronavirus-(ncov)-infection-is-suspected-20200125))
- WHO technical brief [water, sanitation, hygiene and waste management for COVID-19](https://www.who.int/publications-detail/water-sanitation-hygiene-and-waste-management-for-covid-19) (<https://www.who.int/publications-detail/water-sanitation-hygiene-and-waste-management-for-covid-19>)
- WHO guidance on [infection prevention and control at health care facilities \(with a focus on settings with limited resources\)](https://www.who.int/infection-prevention/tools/core-components/facility-manual.pdf); <https://www.who.int/infection-prevention/tools/core-components/facility-manual.pdf>
- WHO interim practical manual for [improving infection prevention and control at the health facility](https://www.who.int/infection-prevention/tools/core-components/facility-manual.pdf); <https://www.who.int/infection-prevention/tools/core-components/facility-manual.pdf>;
- CDC Guidelines for [isolation precautions: preventing transmissions of infectious agents in healthcare settings](https://www.cdc.gov/infectioncontrol/pdf/guidelines/isolation-guidelines-H.pdf) <https://www.cdc.gov/infectioncontrol/pdf/guidelines/isolation-guidelines-H.pdf>
- CDC [guidelines for environmental infection control in healthcare facilities](https://www.cdc.gov/infectioncontrol/pdf/guidelines/environmental-guidelines-P.pdf) <https://www.cdc.gov/infectioncontrol/pdf/guidelines/environmental-guidelines-P.pdf>

ANNEXE 3 : Liste des équipements et fournitures médicaux à acquérir et distribuer, en plus des motos et ambulances médicales

SUPPLIES/ITEMS	Quantity requested	Valuation Price	Total Value en USD	Estimated delivery date
Resuscitator,hand-oper.,adult,set	2,000	28.06	56,120	30.06.2020
Respirateur ventilateur de reanimation.	26	4,100.00	106,600	30.06.2020
Oxygen concentrator/SET	45	1,199.00	53,955	Received
Ventilator built-in Turbine – Model V	20	22,000.00	440,000	25.06.2020
Concentrateurs d'oxygene	170	1,170.00	198,900	31.05.2020
Masques grand public	200,000	0.50	100,000	on-going
Masques medical	30,000	4.40	132,000	27.04.2020
Gloves,w/o powder,nitr, M, disp,box/100	24	3.96	95	14.06.2020
Infusion pump,with accessories	160	828.47	132,555	14.06.2020
Monitor,patient,portable,w/access	160	1,324.07	211,851	14.06.2020
ECG recorder,portable,w/access	40	984.01	39,360	14.06.2020
Medical equipment & accessories	8	0.01	0	14.06.2020
Nebulizer,electric,w/access	8	312.92	2,503	14.06.2020
Laryngoscope,adult,child,set	120	62.09	7,451	14.06.2020
Medical equipment & accessories	160	0.01	2	14.06.2020
Medical equipment & accessories	8	0.01	0	14.06.2020
Medical equipment & accessories	8	0.01	0	14.06.2020
Pump,suction,foot-operated	240	235.77	56,585	14.06.2020
Trolley,emergency,w/drawers	16	337.66	5,403	14.06.2020
Sphygmomanometer,(adult),aneroid	160	6.98	1,117	14.06.2020
Stethoscope,binaural,complete	160	2.02	323	14.06.2020
Oxygen Analyzer, ultrasonic, handheld	8	827.00	6,616	14.06.2020
Voltage stabilizer, 1 kVA	8	213.00	1,704	14.06.2020
Surge suppressor, multiple socket	8	11.90	95	14.06.2020

Cap,surgical,bouffant,non-woven,box/100	9,200	2.26	20,792	31.05.2020
Drape, surgical, woven	160	3.16	506	27.08.2020
Drape, surgical, woven	80	3.16	253	27.08.2020
Trousers,surgical,woven,size L	16	3.02	48	Received
Trousers,surgical,woven,size M	16	3.01	48	Received
Trousers,surgical,woven,size XL	16	3.11	50	Received
Tunic,surgical,woven, size L	16	3.98	64	Received
Tunic,surgical,woven,size M	16	3.79	61	Received
Tunic,surgical,woven,size XL	16	3.78	60	Received
Brush,hand,scrubbing,plastic	40	0.67	27	20.05.2020
Goggles, protective	40	6.48	259	20.05.2020
Brush, test tubes, set/5	8	5.44	44	20.05.2020
Timer,60 min	8	3.67	29	Received
Timer,60 min	16	3.67	59	Received
Tray,instr,ss,310x195x60mm,w/cover	8	12.34	99	Received
Bag,urine,collecting,2000ml	4,800	0.24	1,152	26.04.2020
Prongs,nasal,Oxygen,adult,s.u.	4,800	0.45	2,160	26.04.2020
Catheter,Foley,CH12,ster,disp	4,800	0.43	2,064	26.04.2020
Catheter,Foley,CH14,ster,disp	4,800	0.44	2,112	26.04.2020
Catheter,Foley,CH14,ster,disp	4,800	0.44	2,112	26.04.2020
Tube,suction,CH12,L125cm,ster,disp	1,600	0.10	192	Received
Tube,suction,CH08,L50cm,ster,disp	1,920	0.50	960	Received
Tube,suction,CH10,L50cm,ster,disp	2,400	0.10	240	Received
Tube,suction,CH14,L50cm,ster,disp	2,400	0.11	264	Received
Tube,suction,CH16,L125cm,ster,disp	1,600	0.10	240	Received
Tube suction,Yankauer,270mm	1,200	3.44	4,128	26.04.2020
FIXATION PLASTER for NASOGASTRIC TUBE, s	3,200	0.17	544	26.04.2020
Tubes,pipes,hoses & fittings(plastic)	80	0.51	41	26.04.2020
Tubes,pipes,hoses & fittings(plastic)	80	0.51	41	26.04.2020
Tubes,pipes,hoses & fittings(plastic)	80	0.51	41	26.04.2020
Tube,endotrach,3.5,w/cuff,ster,disp	80	0.50	40	Received
Tube,endotrach,6.5,w/cuff,ster,disp	80	0.50	40	26.04.2020

Tube,endotrach,7,w/cuff,ster,disp	240	0.84	202	26.04.2020
Tube,endotrach,7.5,w/cuff,ster,disp	240	0.50	120	Received
Tube,endotrach,8,w/cuff,ster,disp	240	0.49	118	26.04.2020
Airway,Guedel,size2,ster,single use	40	0.48	19	26.04.2020
Airway,Guedel,size3,ster,single use	40	0.49	20	26.04.2020
Airway,Guedel,size4,ster,single use	40	0.48	19	26.04.2020
Laryngoscope,adult,child,set	16	62.09	993	26.04.2020
Needles and cannulae	80,000	0.05	4,000	30.06.2020
Needle,scalp vein,21G,ster,disp	80,000	0.05	4,000	30.06.2020
Needle,disp,23G,ster/BOX-100	80,000	0.90	72,000	30.06.2020
Needle,disp,25G,ster/BOX-100	80,000	0.90	72,000	30.06.2020
Needles and cannulae	32,000	0.05	1,600	30.06.2020
Anaesthetics	32,000	0.05	1,600	30.06.2020
Anaesthetics	32,000	0.05	1,600	30.06.2020
Anaesthetics	32,000	0.05	1,600	30.06.2020
Infusion giving set,sterile,s.u.	32,000	0.20	6,400	30.06.2020
Syringe,feeding,50ml,luer tip,ster	4,800	0.21	1,008	30.06.2020
IntermediateInsulin100IU/ml 10mIVL/BOX-1	1,200	2.62	3,144	30.06.2020
Syringe,disp,1ml,ster/BOX-100	1,200	3.15	3,780	30.06.2020
Syringe,RUP,2ml,w/ndl,bi-pack/BOX-100	8,000	3.03	24,240	30.06.2020
Syringe,disp,20ml,ster/BOX-100	8,000	6.08	48,640	30.06.2020
Syringe,RUP,5ml,w/ndl,fixed,21G/BOX-100	8,000	4.40	35,200	30.06.2020
Container,sharps,leak-resistant,w/lid-M	2,400	0.89	2,136	30.06.2020
Container,sharps,leak-resistant,w/lid-L	2,400	1.26	3,024	30.06.2020
Needles and cannulae	480	6.14	2,947	30.06.2020
Sterilizer,steam,90L,electric,w/access	8	15,944.64	127,557	30.06.2020
Calcium Hypochlorite (HTH), drum 45kg **	80	190.00	15,200	30.04.2020
Bucket,20L,plastic w/ anse & lid,w/o tap	160	4.00	640	30.04.2020
Plastic pedal bin w/ roulet.,100L,w/ lid	160	100.00	16,000	30.04.2020
Sodium hypochlorite, 12% - 120 g chlor/L	20,000	2.00	40,000	30.04.2020
Medical Ventilator Duo-Level non-invasiv	10	29,780.00	297,800	30.04.2020
Portable Ambulance,	20	8,950.00	179,000	07.05.2020

Total Value of Supplies	2,558,611	
Total estimated cost for freight, Insurance & Inspection	308,023	
TOTAL GENERAL	2,866,634	

